NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

JUIN 1 0 1982

Distr.
GENERALE

S/15189
9 juin 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 9 JUIN 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre exprès de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'Etat-Major général des Forces armées argentines a fait savoir dans son communiqué No 141 du 8 juin 1982 que, ce jour, des appareils de l'aviation militaire argentine ont attaqué des forces britanniques qui s'apprêtaient à débarquer à Bahía Agradable, à 16 milles marins au sud-ouest de Puerto Argentino. Les forces britanniques se composaient d'un navire de type frégate et de trois bâtiments de débarquement.

A la suite de l'attaque, les forces du Royaume-Uni ont subi les pertes suivantes :

1. La frégate a sauté sous l'impact direct du tir et a rapidement coulé;

2. Deux bâtiments de débarquement se sont échoués sur le rivage et ont dû être abandonnés par l'équipage en raison des incendies et des explosions survenant à bord;

3. Le troisième bâtiment de débarquement a pris feu et a été mis hors de combat.

Les opérations militaires des forces armées argentines décrites ci-dessus ont été menées par le peuple et le Gouvernement argentins dans l'exercice de leur droit de légitime défense prévu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
(Signé) Arnoldo M. LISTRE

82-16342